

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
AUTORISATION D'IMPLANTATION AU PRES D'UN TIERS

Je soussigné(e), Mme/M.....,

domicilié(e) à

autorise Mme/M.,

domicilié(e) à

à implanter son système d'assainissement à moins 3m de ma limite séparative de voisinage et de ne pas implanter tout arbre ou végétaux développant un système racinaire important qui pourraient nuire au bon fonctionnement de son installation.

à implanter son système d'assainissement à moins 5m de mon habitation (ouvrage fondé) sous réserve qu'il n'affecte en rien la structure du bâtiment..

Fait à

Le

Pour valoir ce que de droit.

Signature :